

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 37/2021

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID : 025-212500482-20210922-2021DELIB37-DE

DATE DE CONVOCATION : 15/09/2021	L'an deux mil vingt et un le vingt-deux septembre à dix-neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 22/09/2021	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 26 Ayant donné procuration : 3 Absent excusé : 0 Absent : 1 Exclu : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, DEVAUX Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie. <i>Étaient représentés :</i> WETZEL Brigitte, DURY Bernard, ATAR Nathalie.
OBJET : <i>Subvention / Ravalement de façades M. GIACOMUZZI Mario 36 bis rue des Cerisiers</i>	<i>Procurations données :</i> WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, DURY Bernard a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine. <i>Absents :</i> REBOUH Mehdi.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 26</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Mylène MANGE est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire cède la parole à Madame Christine BUSSON, Adjointe chargée de la Commission « Environnement – Aménagement urbain – Patrimoine », séance du 09/07/2021 :

Un dossier est concerné par l'opération Ravalement de façades 2020/2021 :

- M. GIACOMUZZI Mario, 38 bis rue des Cerisiers, pour un coût de travaux de 5 900,00 € HT, peut prétendre à une subvention de 885,00 €.

L'exposé de Madame Christine BUSSON entendu,

Vu la délibération n°53/2020 du 25/11/2020,

Le Conseil Municipal, **par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,**

Décide d'allouer la subvention ci-dessus.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Fait et délibéré à Bavans, le 22/09/2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,
 Sophie RADREAU



Radreau